

CIAS	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-08
-------------	--	--------------------------------------

Séance du : 5 FEVRIER 2026

Le 5 février deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de M. François MARY, Vice-Président.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS (10) M. MARY, Mme BESNARD, M. BERTON, Mme BOTTON, Mme BOUCHETEAU, M. BOURREAU, Mme MERCERON, Mme RENAUDIN, Mme REVEAU, Mme SOULARD

ABSENTS EXCUSES (7) M. MAROLLEAU, Mme BILLY, Mme BOUDOIRE, Mme DUBIN, Mme FERCHAUD, M. LARDIERE, M. LOGEAS

POUVOIRS /

Date de la convocation 27 janvier 2026

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MADAME VANESSA PINEAU DANS LE CADRE DU GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES DU SAAD DU CIAS ET DE FAMILLES RURALES

Annexe : convention APP SAAD et Familles Rurales

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la notification de décision dans le cadre de l'appel à projets 2024-2026 pour la modernisation et la professionnalisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile ;
Considérant qu'il convient de renouveler le projet d'analyse de pratiques conjointement avec Familles Rurales ;

La commission permanente du Conseil Départemental des Deux-Sèvres a accordé un soutien pour la période 2024-2026 dans le but de la réalisation du projet « Analyses de pratiques conjointes SAAD Familles Rurales et CIAS A2B ».

Il est proposé de renouveler la convention établie avec Madame Vanessa Pineau, Consultante en relations humaines et éducatives, pour animer les groupes d'analyses des pratiques des agents des SAAD du CIAS et de Familles Rurales.

Les objectifs sont :

- Échanger sur les situations complexes pouvant poser difficulté aux professionnels.
- Analyser ces situations collectivement et prendre du recul.
- Développer sa capacité d'écoute de soi et de l'autre.
- Questionner les pratiques professionnelles et ajuster son positionnement, l'implication du professionnel dans la relation d'aide.
- Harmoniser les pratiques professionnelles.
- Questionner sa propre pratique et faire évoluer sa pratique « routinière » et développer ses compétences : savoir-être et savoir-faire.

Chaque groupe sera constitué de 12 personnes au maximum composées d'aides à domicile et d'auxiliaires de vie sociale des deux structures.

Chaque participant bénéficiera de 4 séances de 2 heures sur l'année, qui auront lieu au plus près du lieu de travail habituel (Saint-Aubin de Baubigné, Argentonny, Bressuire et Moncoutant-Sur-Sèvre). Le tarif de la séance de deux heures est de 290 € TTC frais de déplacement compris.

Le nombre de groupes au total est de 8.

Soit un montant total de $8 \times 290 \times 4 = 9\,280$ € pris en charge à 50 % par chacune des structures.

Un bilan sera effectué à l'avant dernière séance (au 3^e trimestre) avec les équipes puis les responsables de service pour envisager la poursuite ou non de l'action.

Il est proposé au Conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais de :

- **Valider les termes de la convention tripartite établie avec Madame Vanessa Pineau et Familles Rurales dans le cadre de l'analyse des pratiques professionnelles 2026.**
- **Imputer la dépense sur le budget du SAAD.**
- **Autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
Le Vice-Président
François MARY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture

le 16/04/26

Publié et Notifié

le 16/04/26